

23 MARS 2026

République Française
Département
Commune de Thauvenay



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : CASANOVAS VAN BOSTERAUDT Rosita, GOUZEAU Micheline, JORSIN Fabienne, LANGOU FONTAINE Virginie, ROUSSELIN Mélodie, MM : BONNET Florian, COSNIER Fabrice, DUBOIS Franck, JOURDE Stéphane, VOSNIER Alain

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture du Cher

Le : 23/03/2026 Et

Publication faite sur le site de la
commune le : 23/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : BONNET Florian

2026_08 – TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. L 2121-1 du CGCT) :

- 1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le tableau prévu à l'article L 2121-1 du CGCT est transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints.

Est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R 2121-2) qui s'applique pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le tableau des conseillers municipaux indique les noms, prénoms et âges des conseillers, la date et le lieu de leur élection et le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus. D'autres mentions telles que la profession, l'adresse et la nationalité (concernant notamment les conseillers municipaux ressortissants des États membres de l'Union européenne) peuvent figurer sur le tableau, ainsi que des informations relatives à l'appartenance politique des élus et à la nature de leurs mandats et fonctions électives. *(extrait de la circulaire du 3 mars 2008 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs locaux).*

DÉPARTEMENT du Cher

Effectif légal du conseil municipal 11 Commune de Thauvenay

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	Nom et prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	Mme	MATTELLINI Gabrielle	28/04/1960	20/03/2026	11
Premier adjoint	M	BONNET Florian	08/09/1981	20/03/2026	11
Deuxième adjointe	Mme	CASANOVAS Van BOSTERAUDT Rosita	02/09/1968	20/03/2026	11
Conseiller	M	VOSNIER Alain	22/10/1951	15/03/2026	92
Conseillère	Mme	GOUZEAU Micheline	27/09/1955	15/03/2026	92
Conseillère	Mme	JORSIN Fabienne	15/12/1969	15/03/2026	92
Conseiller	M	COSNIER Fabrice	03/07/1971	15/03/2026	92
Conseillère	Mme	LANGOU Virginie	17/09/1973	15/03/2026	92
Conseiller	M	JOURDE Stephane	14/05/1977	15/03/2026	92
Conseiller	M	DUBOIS Franck	03/04/1981	15/03/2026	90
Conseillère	Mme	ROUSSELIN Mélodie	07/09/1990	15/03/2026	90

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2026
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
BONNET Florian



Chauvenay

